Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230316-2023BU0316AF6-DE
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 16 mars 2023

Date de publication : 20/03/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 8/03/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 15 Votes : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 16 mars 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Luçon (85) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)
Stéphane VILLAIN (pouvoir à Margarita SOLA)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER (pouvoir à Didier TAUPIN)
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :
Anne-Sophie GUICHET (pouvoir à Catherine TROMAS)

Programme de restauration de la zone humide Marais poitevin : Contrats territoriaux « Eau » 2023 Autizes et Vendée Longèves : demandes de financements

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230316-2023BU0316AF6-DE
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023

Programme de restauration de la zone humide Marais poitevin : Contrats territoriaux « Eau » 2023 Autizes et Vendée Longèves : demandes de financements

Contexte

Dans le cadre des contrats territoriaux « Eau », le Parc intervient en tant que maitre d'ouvrage des travaux de restauration et d'aménagement des habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) de la zone humide Marais poitevin. La majorité des chantiers concernent des surfaces de prairies naturelles.

Quatre fiches actions sont prévues dans le cadre du programme d'actions 2023 adopté par le Bureau du 22 décembre 2022 : Programme de travaux des contrats territoriaux « Eau » : Autizes, Vendée Longèves, Sèvre et Mignon, Aunis Océan.

Il convient cependant de compléter le plan de financement au titre des fonds verts pour le :
> programme de travaux du contrat territorial « Eau » Autizes dont le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Financements	
Coordination des travaux	7 525 €	Contrat territorial Région des Pays de la Loire	12 000 €
Travaux	32 475 €	Agence de l'Eau	20 000 €
		Fonds verts	8 000 €
Total	40 000 €	Total	40 000 €

> programme de travaux du contrat territorial « Eau » Vendée-Longèves dont le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Financements	
Coordination des travaux	10 500 €	Contrat territorial Région des Pays de la Loire	15 000 €
Travaux	39 500 €	Agence de l'Eau	25 000 €
		Fonds verts	10 000 €
Total	50 000 €	Total	50 000 €

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :
> d'autoriser le Président à solliciter les financements précités et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pascal DUFORESTEL